

TABLE DES MATIERES

A.	Mot d'introduction	2
B.	Contexte.....	4
C.	Cadre de recherche	5
D.	Grandes conclusions pour votre Commission	6
E.	Défis.....	8
F.	Enjeux	9
	1. Simplifier l'accès aux divers programmes/mesures fiscales.....	9
	2. L'utilisation de marchés publics et de vitrines technologiques	10
	3. Innovation – moteur économique	12
	4. Infrastructure de recherche et d'équipement de classe mondiale	13
	5. Les investissements directs étrangers (IDE).....	14
G.	Annexe A	15
H.	Annexe B	15

A. Mot d'introduction

Depuis plus de 35 ans, l'ADRIQ place l'innovation et la veille industrielle au cœur de la réussite québécoise.

Sachant que la mission de l'ADRIQ est « de soutenir et promouvoir l'innovation au Québec dans le but d'accroître la compétitivité des entreprises », il nous a semblé indispensable d'émettre notre avis quant aux travaux de votre commission et de partager les travaux de notre propre consultation publique en marge d'une étude sur les meilleures tendances mondiales.

Notre propre étude reflète le souhait des membres et partenaires de l'ADRIQ de maintenir une veille continue sur les principaux enjeux et tendances du domaine de la recherche et de l'innovation suite au mandat de consultation publique octroyé à l'ADRIQ en avril 2012 par le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Ce mandat consistait à consulter les entreprises, les divers organismes qui œuvrent dans le milieu de l'industrie et les acteurs du financement de l'innovation afin d'établir les bases de la nouvelle Stratégie Québécoise de l'Innovation (SQRI 3) qui a grandement inspiré la Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation (PNRI).

Avec le dépôt de notre mémoire qui s'appuie sur les travaux de notre rapport «**Québec, pôle d'innovation mondial : mythes et réalités**», l'ADRIQ veut continuer à influencer positivement les actions, les orientations et les priorités des entreprises innovantes et de leurs principaux partenaires, ainsi que les interventions et programmes de soutien à l'innovation de nos gouvernements et organismes publics. Or, notre étude démontre **l'importance capitale d'avoir un cadre fiscal compétitif** si nous souhaitons maintenir nos industries créatrices d'emploi et de prospérité économique.

Le présent mémoire intitulé « Gagner à innover » vise à enrichir le travail de réflexion effectué en amont, afin de permettre **l'alignement stratégique nécessaire en vue de créer le terreau fertile au développement de l'écosystème de l'innovation québécois**.

Comment? En priorisant l'innovation!

Il a été démontré par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) qu'en moyenne les entreprises génèrent 11 % de gains d'efficience en innovant.

En favorisant l'émergence de pôles mondiaux d'innovation par agglomération où nous sommes en mesure de regrouper les meilleurs centres de recherche, chercheurs, entreprises innovantes dans des créneaux donnés, et où ces micro-écosystèmes sont encouragés à partager le fruit de leur recherche et à les commercialiser (« smart specialization »).

Nous croyons fortement que les politiques gouvernementales doivent s'aligner afin de mettre en valeur nos secteurs les plus compétitifs, performants et innovants. Bien articulées, les politiques gouvernementales devraient :

- a. Avantager une fiscalité interventionniste pour des agglomérations/créneaux donnés;
- b. Soutenir l'apprentissage des savoirs et le développement des compétences requises pour les secteurs;
- c. Appuyer toutes les étapes menant à la commercialisation;
- d. Doter le Québec d'infrastructures numériques d'avant-garde.

Enfin, les politiques gouvernementales devraient encourager tous les Québécois à participer et à financer cet effort d'innovation et d'amélioration de la productivité, en les impliquant dans ***la mise en place d'un fonds de l'innovation sous une formule de régime épargne en capital de risques patient.*** L'objectif serait d'accroître l'accès au financement pour les entreprises, et ce pour toutes les diverses phases de financement.

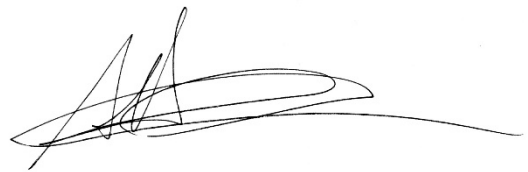
Bref, le Québec a plusieurs atouts pour se démarquer, mais l'accès au financement est «crucial» pour les entreprises innovantes performantes, surtout dans le contexte où les diverses étapes de commercialisation peuvent représenter de sept (7) à dix (10) fois la valeur accordée à développer un nouveau produit/procédé.

Nous sommes disposés à rencontrer les membres de vos équipes respectives afin d'étayer certaines pistes d'observation et de réflexion.

Cordialement,



Jean-Louis Legault
Président
ADRIQ



Albert De Luca
Président du conseil d'administration
ADRIQ

B. Contexte

Dans son objectif de catalyser l'écosystème d'innovation québécois, l'ADRIQ, suite au dépôt de son mémoire en octobre 2012 intitulé *Accélérer l'innovation durable*, souhaite comprendre et mesurer l'état de l'innovation au Québec.

Avec le soutien de ses partenaires, l'ADRIQ a amorcé au printemps dernier un processus de réflexion visant à produire un rapport qui dresse un bilan de l'état de l'innovation au Québec dans un contexte mondial. L'objectif était d'émettre des opinions qualifiées sur des faits et des données précises.

Pour ce faire, et grâce à une rigoureuse revue de la littérature, nous avons voulu comprendre les points suivants :

- Comment les pays les plus innovants s'y prennent ?
- Comment le Québec se compare aux meilleurs ?
- Que faisons-nous actuellement de mieux que les autres ?
- Qu'est-ce que le Québec pourrait adapter à son modèle d'écosystème d'innovation en vue d'optimiser celui-ci ?

C'est en marge du Forum InnovAction 2014 tenu les 8 et 9 octobre dernier à Montréal, que nous avons présenté et discuté plus de 28 recommandations répertoriées dans un « livre blanc » afin de valider et de bonifier les recommandations finales contenues dans ce rapport.

C. Cadre de recherche

L'*Organisation de coopération et de développement économique* (OCDE), mesure depuis des décennies la croissance économique des diverses régions du globe. Elle faisait état dans son étude en 2012, de l'importance de l'innovation comme levier de croissance économique. L'ADRIQ s'est grandement inspirée des enquêtes de l'OCDE avec celle du *Global Innovation Index* afin de comprendre comment le Québec se positionne comparativement aux autres nations de la planète.

Nous avons regroupé sous six facteurs déterminants des pistes de réflexion et des recommandations spécifiques qui permettront aux différents organismes législatifs et associatifs d'adapter certaines politiques/programmes et mesures, en vue de permettre aux entreprises du Québec de tailler leur place dans cette féroce compétition.

Nous avons donc cadré cette étude sous forme de six chapitres et fourni les analyses qui nous ont permis de dégager six grandes orientations, soit celles de :

- Cultiver une **culture** axée sur la gestion de l'innovation d'entreprise
- Alimenter le rôle structurant de **l'éducation**
- Acquérir et déployer stratégiquement son **capital humain**
- Tabler sur un **cadre réglementaire et économique** performant
- **Favoriser un environnement d'affaires et des infrastructures** de classe mondiale
- Catalyser l'innovation par **la collaboration et le partenariat**

Aussi, nous croyons que les recommandations ci-jointes permettent l'alignement stratégique nécessaire en vue de créer le terreau fertile au développement de l'écosystème d'innovation québécois.

D. Grandes conclusions pour votre Commission

- Le Québec, dans un contexte d'optimisation des ressources, doit pouvoir favoriser sa croissance économique. Il a été démontré par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) qu'en moyenne les entreprises génèrent 11% de gains d'efficacité en innovant.
- Que les politiques gouvernementales doivent s'aligner afin de mettre en valeur nos secteurs les plus compétitifs, performants et innovants.
À cet égard, nous favorisons l'émergence de pôles mondiaux d'innovation par agglomération, où nous serions en mesure de regrouper les meilleurs centres de recherche, chercheurs, entreprises innovantes dans des créneaux donnés, et où ces micro-écosystèmes seraient encouragés à partager le fruit de leur recherche et à les commercialiser.
- Bien articulées, les politiques gouvernementales devraient :
 - a. Avantager une fiscalité interventionniste pour des agglomérations/créneaux donnés;
 - b. Soutenir l'apprentissage des savoirs et le développement des compétences requises pour les secteurs;
 - c. Appuyer toutes les étapes menant à la commercialisation;
 - d. Doter le Québec d'infrastructures numériques d'avant-garde.
- ***Les entreprises doivent avoir accès à du financement à toutes les étapes de commercialisation de leur innovation.***

D'où l'importance à nos yeux de créer un «**Fonds de l'innovation**» permettant aux entreprises innovantes de réussir leur plein potentiel et en même temps de permettre aux entreprises manufacturières de s'équiper, de s'informatiser et de s'automatiser convenablement afin d'accroître leur productivité.

- Selon nous, le gouvernement fédéral doit convenir d'arrimer certaines mesures :
 - Il existe des fonds au niveau fédéral (ex : crédits non remboursables, SADI) qui pourraient être déployés avec des mesures économiques appropriées (ex : lorsque les objectifs sont atteints les crédits ne deviennent plus remboursables)
 - Augmentation des investissements d'une année à l'autre
 - Plus d'embauche de post-doc d'une année à l'autre
 - Investissement en immobilisations liées à la productivité

Peu importe la stratégie, nous devons plus que jamais aligner nos efforts. Nous préconisons l'heure de choix et la fin des interventions tout azimut. Nous préconisons une spécificité par pôle d'innovation! Et une spécificité qui permet d'utiliser nos plus grands atouts concurrentiels, soit l'abondance de nos énergies propres et durables et nos compétences numériques.

Étant donné que la fiscalité est un levier crucial dans le choix des multinationales pour attirer les investissements étrangers (IDE), ***il est capital pour le gouvernement de communiquer aux marchés étrangers l'instauration de mesures et de programmes permanents (objectif : la prévisibilité).***

Nous nous devons d'envoyer rapidement des signaux forts comme quoi notre fiscalité avantagera la création de «pôle d'innovation de classe mondiale» sur le long terme, afin d'attirer des «projets de classe mondiale».

Nous estimons que ce fil conducteur optimisera nos ressources financières et permettra aux entreprises québécoises de «gagner à innover». Les plus grandes nations ont mis à contribution le secteur privé.

Nous croyons qu'une fiscalité bien dosée (stimulant l'innovation en fonction de créer des emplois) avec l'aide d'un régime d'épargne de capital de risques patient pourrait donner au gouvernement la marge de manœuvre pour stimuler la productivité, réduire son déficit commercial, favoriser les IDE et s'équiper pour innover.

E. Défis

Le Québec possède, selon nous, toutes les ressources nécessaires pour que ses entreprises soient en tête des plus récents développements technologiques. À cette fin, nos entreprises peuvent également compter sur plus de 46 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), des grappes sectorielles, des centres de recherche publics et des universités, des laboratoires, des parcs technologiques de calibre international et sur des programmes d'aide directe et de crédits d'impôt concurrentiels. Toutes ces ressources assistent nos entreprises afin de leur permettre de percer sur les marchés internationaux et font également du Québec un lieu fort attrayant pour les entreprises étrangères qui veulent s'y établir ou y établir une filiale.

Il nous faut cependant constater qu'en dépit de ces différents atouts, les entreprises et institutions innovantes du Québec, mais surtout les PME, éprouvent de la difficulté à se tailler une place sur les marchés mondiaux et que l'étape la plus difficile pour elles demeurent l'accès aux marchés de leur découverte ou innovation.

Ce constat est en grande partie dû à la **petite taille du marché québécois**. En effet, nos entreprises souhaitant grandir n'ont d'autre choix que d'exporter des produits et services à forte valeur ajoutée. C'est donc dans cette optique, c'est-à-dire celle de la recherche d'une plus grande compétitivité par l'innovation, que certaines entreprises réussissent à se démarquer de leurs concurrents sur le marché international.

Dans un contexte où les **pays émergents développent une abondante main d'œuvre de plus en plus qualifiée** et que certaines **grandes entreprises choisissent de transférer** vers ces pays **une part toujours plus importante de leurs activités de R-D**; il est impératif de supporter les entreprises innovantes (ex : accompagnement, formation de la main d'œuvre, accélération des étapes menant à la commercialisation, etc.) en vue de leur permettre d'accélérer leur croissance et leur cycle d'innovation.

Notre cadre fiscal, jusqu'à récemment, a permis à nos entreprises d'avoir un avantage concurrentiel. Mais l'ombre des réductions d'aide aux entreprises fait surgir une crainte auprès de grandes entreprises à déployer des projets créateurs d'emploi à haute valeur ajoutée, ici même chez-nous. D'où **l'importance pour le gouvernement** en poste de rapidement tableur sur un nouveau cadre fiscal respectant ses objectifs économiques, et surtout de **garantir une prévisibilité** du nouveau régime fiscal afin que les entreprises prêtes à investir au Québec le fassent sans craindre un environnement moins compétitif.

F. Enjeux

1. Simplifier l'accès aux divers programmes/mesures fiscales

Dans son mémoire de février 2014, en marge des consultations pré-budgétaires, l'ADRIQ expliquait l'importance que le gouvernement revoie l'ensemble de ses processus en vue de :

- Simplifier l'accès aux programmes.
- Offrir l'information rapidement aux entreprises et organismes.
- Simplifier et harmoniser certains processus dont celui des formules d'appariement des contributions fédérales et provinciales.
- Simplifier les processus de reddition de comptes, tout en prévenant les abus.
- Assouplir les critères d'admissibilité aux programmes de soutien à la R-D.

Dans cette optique de simplification, nous estimons prioritaire d'assurer une fiscalité compétitive aux entreprises et qu'elle soit orientée de façon à accroître l'investissement.

Lors de nos processus de consultations antérieures, il a été souvent évoqué l'importance de pouvoir récupérer rapidement les mises de fonds et les capitaux investis dans l'innovation, lesquels peuvent s'étendre sur de longues périodes, souvent de 24 à 48 mois.

La consolidation des programmes d'aide et l'assouplissement des critères d'accès à l'aide (harmonisation provincial-fédéral) leur permettraient d'augmenter plus rapidement leur niveau de trésorerie, ce qui leur assurerait les assises financières nécessaires pour affronter les marchés internationaux et s'y faire une place.

Finalement, un passage plus rapide à l'accès aux marchés leur permettrait d'atteindre plus vite leur seuil de rentabilité et la possibilité de réinvestir dans l'innovation, soit par la création de nouveaux emplois, soit par l'acquisition de nouveaux équipements ou brevets.

Nous notons à l'époque que la simplification de certains de ces processus engendrait aussi des économies d'efficience récurrentes pour les gouvernements.

2. L'utilisation de marchés publics et de vitrines technologiques

Étant donné l'importance pour une nouvelle technologie d'être rapidement commercialisée, il est pressant d'appuyer l'émergence :

- D'une plateforme qui met en valeur les innovations québécoises
- D'une vitrine technologique et d'une plateforme de référencement

Il est également recommandé d'organiser, dans certains secteurs porteurs, l'utilisation de marchés publics en vue de faciliter l'achat de ses premières technologies au Québec.

D'ailleurs, dans l'un de ses mémoires, l'Université de Montréal supporte l'idée que « l'utilisation des marchés publics apparaît comme particulièrement propre à impulser la demande de produits et services innovants québécois – y compris dans le domaine social – et à favoriser leur intégration dans les institutions et services publics ainsi que leur entrée sur le marché mondial. Les marchés publics du gouvernement québécois représentent plus de 14 milliards de dollars, soit près de 5 % du PIB qui représente bien davantage que la part dévolue à la R-D, toutes catégories confondues. Le gouvernement se trouve être ainsi le plus important acheteur de biens et de services au Québec. Ce rôle, avec des dépenses de cet ordre de grandeur, présente un potentiel d'influence considérable pour stimuler le développement de solutions plus efficaces et créatives, pour favoriser l'entreprise innovante, pour façonner les marchés et encourager la croissance économique».

Certains secteurs comme les TIC ou encore le domaine des réseaux intelligents, l'aéronautique, le transport, et les technologies environnementales sont des secteurs de choix qui pourraient servir de banc d'essai.

D'ailleurs, le Global Innovation Index 2014 et l'OCDE soulignent que la pénétration des marchés internationaux par les entreprises a des effets bénéfiques et incite à innover ou à renforcer leur capacité d'innover. Les PME qui vendent aux marchés internationaux peuvent, au sein des chaînes de valeur, mettre à profit leur savoir-faire tout en profitant d'économies d'échelle.

La difficulté à financer le volet commercialisation serait liée à la difficulté à exporter vers des marchés plus lucratifs. Pourtant, le *Conference Board du Canada* (2013) confirme que les entreprises qui exportent et qui opèrent à l'étranger sont davantage performantes. Il faut donc s'interroger sur les défis que les entreprises d'ici ont à relever et ce qu'elles pourraient faire pour améliorer leur processus de gestion interne.

De plus, nous recommandons d'aider les entreprises à participer à des activités (plateformes) d'innovation ouverte y compris celles à caractère international. Des incitatifs fiscaux (ex : crédits d'impôt remboursables) pourraient être consentis aux PME dans le cadre d'un programme plus large d'incitatifs fiscaux couvrant des dépenses éligibles pour les activités de pré-commercialisation. Cela inciterait l'écosystème au partage de l'information.

Finalement, il est important de mentionner que les vitrines commerciales à l'étranger permettent de bâtir et de consolider nos réseaux de contacts à l'étranger. Ces vitrines permettent de tisser rapidement et efficacement des liens vitaux pour nos entrepreneurs, d'évaluer quels sont pour eux les débouchés commerciaux et surtout d'assurer une visibilité permanente du Québec à l'étranger.

Dans cette optique, la Commission pourrait envisager une mesure fiscale plus généreuse afin de stimuler l'adoption de nouvelle technologie de « chez-nous». Nous évaluons que les taxes sur l'impôt générées par des emplois additionnels au Québec pourraient neutraliser cet investissement fiscal.

3. Innovation – moteur économique

Comme l'innovation joue un rôle moteur dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens, l'OCDE rapporte que les pays qui ont les stratégies les plus sophistiquées cherchent à accroître leur niveau de productivité afin d'obtenir de nouveaux leviers économiques. Par conséquent, ces pays mettent au coeur de leur stratégie de croissance économique, la promotion de l'innovation. Ultimement, ces pays amalgament science, technologie et innovation comme des vecteurs de prospérité économique et de création d'emplois.

- **Aide directe versus aide indirecte**

Guellec et van Pottelsberghe de la Potterie (2003) ont évalué l'efficacité des types de financement public de la R-D (directe vs. indirecte). Ils concluent que le financement public direct aurait un impact plus important que le financement public indirect sur la R-D effectuée en entreprise. L'Institut de la Statistique du Québec conclut cependant qu'il y a un retour sur investissement immédiat résultant des aides à la R&D tel qu'il existe actuellement. De plus, les entreprises préfèrent l'aide universelle de sorte à pouvoir décider de façon autonome quels investissements faire. C'est pourquoi, nous privilégions une plateforme d'aide universelle (comme les crédits d'impôts à la R&D) arrimée à une aide directe, selon les paramètres définis (secteurs, KPIs, taille, etc). Cela permettrait aux industries d'investir en innovation, tout en assurant que les priorités gouvernementales soient respectées.

De plus, nous privilégions une aide qui stimule la collaboration entre les grandes sociétés qui investissent en innovation au Québec et les PME d'ici. Ainsi, les PME seront plus en mesure de se tailler une place à l'échelle mondiale. Ainsi, les grandes sociétés se verront octroyer des aides équivalentes à celles de la PME, si elle collabore avec cette dernière.

- **Les dépenses gouvernementales accordées par pays**

De 2000 à 2012, le Canada a diminué ses dépenses en R-D par rapport à son produit intérieur brut (PIB), passant de 1,87% à 1,68%, alors que la moyenne des pays de l'OCDE a augmenté, ainsi que celle des États-Unis, de la Finlande et de la Corée.

L'analyse des dépenses gouvernementales (GERD) est très importante. Elle permet de comparer le niveau de R-D subventionné par l'état, c'est-à-dire son niveau d'interventionnisme. L'Angleterre et le Canada sont beaucoup moins interventionnistes que la Corée dont les investissements per capita ont été doublés entre 2000 et 2012. À ce sujet, la Corée favorise une aide hybride (un mixte entre financement et utilisation de programmes fiscaux), en comparaison avec la Finlande et la Suède qui utilisent davantage des mesures entièrement directes ou le Canada avec ses mesures indirectes. Peu importe le profil de support (directe vs indirecte), ***les leaders mondiaux penchent de plus en plus vers l'équilibre entre mesures directes et indirectes.***

Avantager une fiscalité interventionniste pour des agglomérations/créneaux donnés. Éviter le saupoudrage tout azimut.

Mettre rapidement en avant-plan une stratégie industrielle qui s'appuie sur une Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation.

4. Infrastructure de recherche et d'équipement de classe mondiale

Nous soutenons la position de l'Acfas sur le besoin d'entretenir l'équilibre et la diversité du système de recherche et d'innovation, d'arrimer les programmes fédéraux avec ceux des provinces et de maintenir des infrastructures de recherche de haut calibre. (Source : Mémoire de l'Acfas : De l'importance de préserver les acquis – 30 janvier 2014).

Note : Dans notre processus de consultation de l'été 2012, nous constatons qu'il y a dans certains secteurs stratégiques un besoin important de disposer de meilleures infrastructures pré-manufacturières. Il nous faut des installations et des équipements de pointe tout en s'assurant qu'une **utilisation intensive de ces infrastructures** sera faite par les entreprises et les institutions de recherche.

Nous devons être en mesure de stimuler la synergie au sein de nos chaînes de valeur.

Il faut donc modeler nos politiques et nos cadres d'affaires gouvernementaux en vue d'accroître l'efficacité de la productivité, en accompagnant les entreprises pour automatiser et informatiser leurs chaînes de valeurs. Certaines mesures fiscales devraient avantager cet aspect.

5. Les investissements directs étrangers (IDE)

L'ouverture des marchés favorise non seulement le libre-échange, mais encourage aussi les investissements étrangers. Les recherches démontrent que les IDE sont des flux d'investissement qui soutiennent les agglomérations/régions innovantes largement à cause du transfert des connaissances et des capacités à innover. Les multinationales sont en mesure de par leur taille, de générer des économies d'échelle difficilement atteignables par les PME. Les IDE permettent de bâtir des liens et des réseaux de savoirs et de collaboration qui ont un impact direct sur les activités économiques de l'agglomération hôte.

Le Centre de productivité du Québec (2013) démontre clairement que les IDE ont chuté à 14,5% du poids du PIB québécois, alors qu'en proportion, il aurait dû être au moins à 19,7%. ***Des stratégies d'attraction doivent être mises en place pour attirer ces investissements.***

Plus que jamais, la fiscalité dans certains créneaux doit avantager la commercialisation des innovations et doit avantager certaines grappes/filières, où nous pouvons compétitionner à l'échelle mondiale.

Nous réitérons l'importance que ce cadre fiscal devra s'inscrire dans une stratégie industrielle qui sera cohérente et en lien avec une Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation.

G. Annexe A

À PROPOS DE L'ADRIQ

Depuis 35 ans, nous animons une vaste association d'affaires, unique et influente, pour soutenir et promouvoir l'innovation au Québec.

Nous travaillons de concert avec l'industrie, les chambres de commerces, les organismes d'aide économique ainsi qu'avec les divers paliers gouvernementaux afin de créer les conditions favorables en vue d'aider nos entreprises innovantes à rayonner, à être rentable et viable.

Pour y arriver, nous animons un réseau d'accompagnement, d'experts-conseils qui regroupe quelque 200 spécialistes permettant d'améliorer la compétitivité de nos entreprises. Nous organisons des activités de réseautage/maillage en plus de fournir des études à saveur économique. Nous collaborons avec les centres de recherche, les universités, les centres d'expertises collégiaux en plus de sensibiliser nos jeunes à l'entrepreneuriat et à devenir curieux scientifiquement.

A cet effet, l'ADRIQ a organisé plus de 4 000 visites et conférences scolaires. Bref, notre association rejoint efficacement plus de 8 000 décideurs / chercheurs / experts en innovation à travers le Québec.

NOS SERVICES

- Accompagnement et services conseils
- Événements de réseautage
- Tournées scolaires et visites TechnoScience
- Outils de recherche de financement
- Veille technologique en innovation

H. Annexe B

Vous trouverez ci-joint à ce mémoire, le rapport 2014 de l'ADRIQ intitulé « Québec, pôle d'innovation mondial : mythes et réalités », adressant des observations et des recommandations sur l'état de l'innovation au Québec, à l'échelle internationale.